

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2067

présenté par
M. Paternotte

à l'amendement n° 2062 du Gouvernement

à l'ARTICLE 11

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« – La desserte de Vatry par le barreau Reims-Châlons-Vatry ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.